



## **RAMASSAGE SCOLAIRE INFORMATIONS ET REGLEMENT**

**Applicable pour l'année scolaire 2018-2019**

Le ramassage scolaire est un **service rendu gratuitement par la Commune**, dont votre enfant va bénéficier cette année.

Dans le car, il sera sous la surveillance du chauffeur et d'un accompagnateur.

Afin que ce transport s'effectue dans de bonnes conditions **pour tous**, nous vous demandons de prendre connaissance du **règlement** en vigueur et d'en informer votre ou vos enfants.

### **RÈGLEMENT D'UTILISATION DU RAMASSAGE SCOLAIRE**

- Les enfants doivent **se tenir correctement assis** et **mettre leur ceinture de sécurité**.
- Ils ne doivent **ni boire, ni manger** dans le car.
- Il est **interdit de crier, de cracher, de se chamailler, de se battre, ou de jeter des objets ou vêtements** dans le car.
- **Le matériel doit être respecté, ni sali, ni dégradé.**
- **Respecter** les horaires du bus.

Et dernier point, le plus important :

- **Le personnel a le droit au respect des enfants : il est donc formellement interdit d'insulter le chauffeur ou les accompagnateurs que ce soit dans le car ou à l'extérieur.**

**Si votre enfant ne respecte pas ce règlement, il recevra un AVERTISSEMENT.**

**En cas de récidive, votre enfant sera exclu du ramassage.**